

- promouvoir la concurrence afin d'accélérer l'ajustement industriel ;
- réduire les déséquilibres majeurs entre l'offre et la demande agricoles ;
- encourager les investissements créateurs d'emplois ;
- améliorer le fonctionnement des marchés du travail ;
- promouvoir l'ouverture plus grande des marchés intérieurs ;
- encourager l'élimination des imperfections et des restrictions sur les marchés des capitaux et l'amélioration du fonctionnement des marchés financiers internationaux.

Coordination des politiques économiques et surveillance multilatérale

9. Nous nous félicitons chaleureusement des progrès réalisés par le groupe des sept Ministres des Finances en ce qui concerne la formulation et la mise en oeuvre de dispositifs renforcés pour la surveillance multilatérale et la coordination économique, comme cela avait été demandé à Tokyo l'an dernier. Le nouveau processus de coordination qui comporte l'utilisation d'indicateurs économiques confortera les efforts faits par nos pays pour poursuivre des politiques plus cohérentes et mutuellement compatibles.

10. Les Chefs d'Etat ou de Gouvernement réaffirment les importants engagements politiques et les initiatives adoptées lors des réunions du G7 au Louvre et à Washington, y compris en ce qui concerne les taux de change. Ils conviennent toutefois que si, dans l'avenir, la croissance économique mondiale est insuffisante, des actions additionnelles seront requises pour atteindre leurs objectifs communs. En conséquence, ils demandent à leurs Ministres de définir, si nécessaire, des mesures de politique économique additionnelles et appropriées, à cet effet, et de continuer à coopérer étroitement pour favoriser la stabilité des taux de change.

11. La coordination des politiques économiques est un processus permanent qui évoluera et dont l'efficacité ira en s'améliorant. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement approuvent ce qui a été convenu par le Groupe des Sept Ministres des Finances pour renforcer, avec l'aide du FMI, la surveillance de leurs économies en utilisant des indicateurs économiques qui comprennent les taux de change. En particulier :

- l'engagement pris par chaque pays d'élaborer des objectifs et des projections à moyen terme pour son économie, et celui pris par le groupe d'élaborer des objectifs et des projections, qui soient mutuellement cohérents tant individuellement que collectivement.

- l'utilisation d'indicateurs de performance pour examiner et évaluer les tendances économiques en cours et pour déterminer s'il y a des divergences importantes par rapport à la trajectoire prévue, qui nécessitent d'envisager des mesures correctrices.